



# SÉMINAIRES DE PRÉPARATION A LA RETRAITE 2024



En ce second semestre 2024, la SRIAS Centre-Val de Loire organise trois sessions de séminaire de « préparation à la retraite ».

Ces séminaires s'adressent aux agents dont le code ministériel (code MIN - indiqué sur le bulletin de paye) est présent dans la liste des agents bénéficiaires des actions des SRIAS.

**Une priorité sera donnée aux agents dont le départ effectif en retraite aura lieu entre 6 et 18 mois après la date du séminaire retenu.**

## **PROGRAMME :**

Le programme est assuré par des intervenants spécialisés (médecins, psychologue, notaire...)

- ✓ Approche psychosociale et culturelle :
  - Les représentations du vieillissement, entre réalité et imaginaire.
  - La retraite, un projet de vie...
- ✓ Approche médicale : vieillissement normal et pathologique, hygiène de vie, ...
- ✓ Approche juridique : la réglementation en matière de succession
- ✓ Approche budgétaire : vivre avec une baisse de revenus, anticipation, solutions et mises en garde
- ✓ La pension de retraite : réglementation et mode de calcul.

## **DATES ET LIEUX :**

- ✓ Du mardi 02 au jeudi 04 juillet 2024, à Orléans (45)  
Déjeuners assurés sur place et pris en charge par la SRIAS.
- ✓ Du mardi 24 au jeudi 26 septembre 2024, à Chartres (28)  
Déjeuners assurés sur place et pris en charge par la SRIAS.
- ✓ Du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2024, à Tours (37)  
Déjeuners assurés sur place et pris en charge par la SRIAS.

Chaque séminaire est limité à **25** participants.

La participation aux 3 journées est obligatoire, ainsi qu'aux repas organisés et indiqués ci-dessus.

Le nombre de participants ainsi que la tenue des séminaires peuvent être modifiés au regard des contraintes sanitaires.

Le nombre important de pré-inscriptions ces dernières années et les contraintes liées à ces enregistrements ne permettent pas de traiter les demandes non conformes, incomplètes et/ou illisibles. Nous attirons donc votre attention sur cet aspect.

**Il vous appartient de demander à votre administration à l'avance votre situation administrative pendant le séminaire : en autorisation d'absence (la plus courante), en congé de formations ou sur vos droits à congés.**

**Toutes les candidatures conformes recevront une réponse (retenues ET non retenues), et ce à compter du 18 janvier 2024 par mail exclusivement.**

**Limite des pré-inscriptions sur le site *démarches-simplifiées* :**

**Dimanche 26 mai 2024**